



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 121963

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le manque de main-d'œuvre qualifiée dont souffre l'industrie aéronautique en France, particulièrement dans la région toulousaine. Alors que 6 000 emplois doivent être créés en deux ans dans la région, les entreprises du secteur craignent de ne pouvoir embaucher des personnels suffisamment qualifiés pour ces emplois qui demandent rigueur et précision. Les entreprises du secteur pourraient ainsi être fortement tentées de délocaliser leur production là où ils pourront trouver aisément de nombreux travailleurs qualifiés. Cela représenterait des pertes énormes pour l'industrie française. Il lui demande ce qu'il prévoit de faire afin d'éviter le départ de cette industrie de la région.

Texte de la réponse

La construction aéronautique est une activité stratégique pour la France que ce soit en termes de croissance et de développement économique, d'emplois ou d'équilibre des échanges. Le secteur représente plus de 300 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 34 G€ et génère une balance commerciale positive de 18 G€. Il s'appuie sur un marché mondial du transport aérien dont les prévisions de croissance à moyen terme ne sont pas remises en cause. Pour répondre à cette croissance, tous les grands avionneurs se sont engagés dans des augmentations fortes de leurs cadences de production. Celles-ci entraînent un besoin accru de ressources humaines pour l'ensemble de la chaîne de production, avionneurs, équipementiers, sous-traitants. La filière qui a embauché près de 30 000 salariés entre 2008 et 2010, annonce ainsi près de 10 000 recrutements à court terme. Ces prévisions sont favorables pour la situation de l'emploi mais leur ampleur est de nature à créer une tension sur les métiers de l'aéronautique. Dès sa mise en place, en septembre 2010, le Comité stratégique de l'industrie aéronautique, présidé par le Ministre chargé de l'Industrie et le Ministre chargé des Transports, a examiné les pistes possibles pour que la filière puisse trouver l'ensemble des compétences dont elle a besoin. A ce titre, il a rappelé que les salariés contribuent de manière fondamentale à l'innovation et à la productivité de la filière et que l'excellence des formations et des compétences dans les métiers aéronautiques constitue une protection contre la concurrence et la délocalisation. Dans ce contexte, au sein du Comité stratégique, la profession s'est engagée dans trois actions prioritaires de nature à répondre aux besoins de la filière : - accroître de 50 % le nombre de jeunes alternants formés dans la profession d'ici 2015, faciliter les parcours de formations partagés entre donneurs d'ordres et petites et moyennes entreprises (PME) et favoriser l'embauche des jeunes formés par la filière ; - identifier et caractériser de manière précise, avant la fin du premier semestre 2012, dans le cadre de l'Observatoire des métiers de la métallurgie, les fragilités de la filière aéronautique en termes de compétences sur les années à venir (difficultés de recrutement, insuffisances de l'offre de formation, nouveaux métiers...) et mettre en oeuvre dans le cadre du Comité stratégique des solutions concrètes à ces problématiques ; - faciliter des voies de coopération pour que les grandes entreprises ouvrent leurs structures internes de formation aux PME sous-traitantes. L'ensemble de ces mesures, associées à un effort de la profession pour valoriser les métiers de la filière et les rendre plus attractifs, notamment lorsqu'ils sont proposés par des PME, devrait permettre de répondre aux attentes des entreprises en termes de besoins de personnels

compétents. La région Midi-Pyrénées sera naturellement bénéficiaire de ces efforts eu égard à la forte proportion des emplois qu'elle accueille dans la filière aéronautique et au nombre important d'entreprises qui y sont implantées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121963

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11924

Réponse publiée le : 7 février 2012, page 1106